



Avis au Conseil n° 11-02

Objet : Consultation publique menée par le CCPM à propos du Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT ÉTUDIÉ la proposition de Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012 (envoyé le 25 mars) durant la session ordinaire n° 11-01 du CCPM, qui a eu lieu à Mexico les 4 et 5 avril, et ayant mené par la suite une consultation publique à propos de ce plan;

SOMET les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

Examen de la participation — Le public et les membres du CCPM ont formulé des commentaires à la fois réfléchis et professionnels à propos du Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012. Plusieurs communications contenaient des observations positives à propos du travail accompli jusqu'à maintenant en vue de préparer le Plan opérationnel, et le public a apprécié qu'on lui offre la possibilité de faire des commentaires constructifs. Les membres du CCPM ont insisté sur l'importance d'un dialogue ouvert avec le public, car cela va dans le sens des objectifs collectifs des Parties, de la CCE et du grand public. Le présent avis souligne l'importance de la transparence pour l'amélioration de l'efficacité des programmes de la CCE.

Commentaires généraux à propos de l'ébauche du Plan opérationnel pour 2011 et 2012

Communications — La question de l'efficacité des communications a été de nouveau présentée comme une source de préoccupation. Les membres du CCPM savent qu'un important volume d'information est accessible au public sur le site Web de la CCE, mais le site lui-même et la CCE ne sont pas très connus. En l'absence de communications efficaces avec le public, bon nombre des participants nécessaires (en particulier au sein du grand public) ne pourront pas contribuer à l'amélioration globale des initiatives de la CCE — dans ce cas-ci, le Plan opérationnel. Les membres du CCPM savent que les Parties vont élaborer une stratégie de communication mise à jour et de plus grande envergure, afin de promouvoir la sensibilisation du public à propos des travaux de la CCE et du rôle qui incombe au public. Ils souhaitent vivement contribuer à une telle initiative.

En ce qui concerne l'ébauche du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, bon nombre des descriptions de projets sont vagues, ce qui donne lieu à des questions inutiles et à des malentendus qu'on aurait pu éviter en publiant davantage de détails à propos de chaque projet.

Exhaustivité du Plan – Tout au long de l'examen du Plan opérationnel par le CCPM, plusieurs commentaires ont été formulés à propos de thèmes environnementaux qui n'étaient pas inclus dans la liste de projets. Les membres du CCPM savent que cette liste n'est pas exhaustive et porte sur une période de deux ans. Ils savent en outre que de nombreuses initiatives sont en cours au sein des trois gouvernements (à l'extérieur de la CCE) et qu'elles ne sont pas présentées dans le Plan. Le CCPM recommande toutefois que la CCE envisage la mise en œuvre d'un projet prévoyant des activités de suivi de la publication du rapport de la CCE en vertu de l'article 13, intitulé *Sur la voie du développement durable : Réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*. Le CCPM appuie ce rapport sans condition et recommande que cet important sujet de préoccupation pour l'environnement nord-américain soit pris en compte dans la liste actuelle de projets, ce qui permettrait d'exploiter l'intérêt suscité par sa récente publication et le soutien public qu'il a reçu. Il serait vraiment désolant de ne pas poursuivre ces travaux après la publication d'un rapport aussi détaillé et aussi bien rédigé.

Commentaires précis à propos de l'ébauche du Plan opérationnel pour 2011 et 2012

Projet 1 : Renforcement des capacités pour améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord

La description de ce projet est particulièrement vague, et donc difficile à comprendre. Il est implicite que ce projet vise à établir des définitions uniformes des risques et des sources d'émissions (entre autres) en vue de les intégrer à un cadre qui facilitera des interventions ou des mesures protectrices similaires dans les trois pays. Elle devrait être clarifiée.

D'après les commentaires recueillis lors de la consultation publique et auprès des participants à la session ordinaire n° 11-01 du CCPM, l'objectif principal du projet (établissement d'un « cadre » que pourraient utiliser tous les intervenants – y compris les gouvernements) est perçu comme un objectif sensé, mais il serait également très utile d'examiner les cadres existant déjà dans les trois pays. Selon le CCPM, en général, ces cadres ne définissent pas les impacts cumulatifs de la pollution, de la pauvreté et d'autres déterminants sociaux de la santé. Ils sont d'avis que le projet devrait intégrer de nouvelles méthodes (comme la méthode d'examen relative à la justice environnementale, présentée par Manuel Pastor à Guanajuato), afin d'aider les divers intervenants qui cherchent à améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le CCPM est d'avis que les ressources devraient être allouées aux intervenants qui s'efforcent de responsabiliser, de sensibiliser et de former les membres des collectivités, les représentants gouvernementaux et d'autres personnes, de sorte qu'ils abordent ces problèmes de façon globale.

Le CCPM est d'accord avec le public pour dire que l'étendue des problèmes que vivent les collectivités vulnérables et les éléments caractéristiques de la marginalisation de ces collectivités sont tout à fait différents d'un pays à l'autre. Le CCPM est d'avis que l'élaboration d'outils en

ligne pourrait ne pas être utile à des collectivités tellement défavorisées qu'elles ne disposent pas des ressources leur permettant d'accéder à ces outils; il faudrait donc élaborer des outils en ligne et hors ligne dans le cadre du projet.

Projet 2 : Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux contaminants atmosphériques, y compris les particules fines et les composés chimiques chez les populations autochtones de l'Alaska et dans d'autres communautés

Le CCPM croit qu'il faudrait redéfinir ce projet pour y inclure des objectifs précis, clairs et concrets, des échéanciers détaillés et les résultats visés par le projet. Le CCPM considère que l'actuelle description du projet contient des énoncés, explications, méthodes et échéanciers discutables, qu'il faut examiner avec l'organisation demandant ce financement; si les problèmes ne sont pas réglés de façon satisfaisante, ce projet ne devrait pas avoir droit au financement.

En ce qui concerne ce projet, il semble qu'il faille clarifier considérablement des éléments comme les collectivités ciblées, les données de base établies, les régions visées, la répétition future, le financement, les collectivités appropriées, les normes et la supervision du projet. En outre, l'ampleur du défi à relever est telle que le CCPM pense que la description de projet devrait indiquer clairement qu'il s'agit d'un projet pilote qui, s'il est couronné de succès, pourra être appliqué aux collectivités autochtones du Mexique et du Canada. Le CCPM considère la réduction proposée des contaminants atmosphériques à l'intérieur (de 30 % d'ici 2015) est irréaliste.

D'après les commentaires du public, même si l'on sait que les collectivités autochtones et de l'Alaska sont menacées par l'exposition aux contaminants atmosphériques comme la fumée de bois, de nombreuses autres collectivités nord-américaines subissent les effets néfastes de ces contaminants et d'autres particules en suspension dans l'air. Même si le projet vise à atténuer les risques dans une certaine mesure, le CCPM est d'accord avec le public pour dire qu'en plus des préoccupations susmentionnées, le problème est tellement grave qu'il faut adopter une réglementation visant une réduction efficace de ce risque environnemental.

Projet 3 : Les prairies d'Amérique du Nord : Initiatives de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités

Tout comme le public, le CCPM salue le fait que la CCE continue d'accorder la priorité à la restauration des prairies indigènes d'Amérique du Nord. Nombreux sont ceux qui appuient la priorité accordée dans la réglementation à la gérance et à la gestion durable. Ce projet va enfin permettre de coordonner les efforts actuellement déployés, et offrir la possibilité d'appliquer des normes strictes aux activités entreprises dans les prairies indigènes en cours de rétablissement (cela inclut l'utilisation de pesticides, la protection de l'habitat et l'amélioration de la conformité/du cadre légal protégeant les prairies). Le CCPM pense que, dans le cadre du projet, il existe vraiment des possibilités de former des partenariats avec plusieurs organisations visant les mêmes objectifs. Un grand nombre de ces organisations sont ravies de pouvoir collaborer avec la CCE pour la mise en œuvre de ces travaux de conservation des prairies indigènes d'Amérique du Nord.